



FEMMES,

TOUTES EN CONGES LE 3 NOVEMBRE A 9h23 ?

Le SNU Pôle emploi et le Secteur Femmes national du SNU engagés pour lutter contre les inégalités professionnelles et les violences faites aux femmes relayent le communiqué de presse de la newsletter des Glorieuses. Lien sur la pétition :

<https://lesglorieuses.fr/campagnes-politiques/3novembre9h22/>

Le 3 novembre 2021 à 9h22 marque l'instant à partir duquel les femmes commencent à travailler bénévolement. Le constat de l'année 2021 est sans appel : 16,5% d'écart salarial (Eurostat, l'organisme de statistiques de l'Union Européenne) au détriment des femmes, c'est 1 point de plus qu'en 2020.

L'heure est à la prise de conscience. Au travers du mouvement annuel en faveur de l'égalité salariale #3Novembre9H22, Rebecca Amsellem lance une pétition composée de trois propositions de politiques publiques, chacune ayant fait ses preuves, à l'attention des candidats et candidates à l'élection présidentielle.

1. Appliquer le principe d'éga-conditionnalité

Ce premier principe permet de conditionner l'accès aux marchés publics, l'obtention des subventions publiques et celui des prêts garantis par l'Etat au respect de l'égalité salariale au sein de sa structure. Pour y être éligibles, les entreprises doivent prouver qu'elles respectent l'égalité de rémunération entre les sexes dans leurs organisations. Cette première mesure, qui ne coûte rien de plus à l'Etat, permet de s'assurer que le budget alloué par les fonds publics n'accroît pas les inégalités.

2. Revaloriser les salaires des emplois où les femmes sont les plus nombreuses

Une réévaluation économique de toutes les professions à prédominance féminine est indispensable afin que les femmes soient rémunérées autant que les hommes. À titre d'exemple parmi tant d'autres, les femmes représentent en France 90,4% des infirmières, 87,7% des sage-femmes et 65,7% du corps enseignant. Ces emplois de soin et d'éducation, très féminisés, ont été cruciaux ces deux dernières années pour la France. Une réévaluation économique de toutes les professions à prédominance féminine est indispensable, et ce, sans plus attendre.

3. Soutenir un congé parental payé de manière équivalente pour les deux parents

Ce congé, à l'image de celui mis en place en Suède, permettrait aux hommes et aux femmes de jouir d'un congé parental de même durée. Ainsi, le temps imparti peut être partagé équitablement entre les deux parents.